

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE. C.N.335.1994.TREATIES-3 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPEEN RELATIF AU TRAVAIL DES EQUIPAGES DES  
VEHICULES EFFECTUANT DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX  
PAR ROUTE (AETR)  
CONCLU A GENEVE LE 1er JUILLET 1970

NOTIFICATION PAR LES PAYS-BAS

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS PROPOSES PAR LA NORVEGE  
A L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,  
agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la  
notification dépositaire C.N.285.1993.TREATIES-3 du 30 août 1993  
communiquant le texte de certains amendements proposés par le  
Gouvernement norvégien à l'Accord susmentionné, communique :

Par une communication reçue le 28 novembre 1994, le Gouvernement  
néerlandais a notifié au Secrétaire général, conformément à  
l'article 23, son acceptation, pour le Royaume en Europe des  
amendements proposés par la Norvège. (Voir aussi notification  
dépositaire C.N.20.1994.TREATIES-1 du 18 avril 1994.)

En conséquence, les amendements sont réputés acceptés et,  
conformément au paragraphe 6 de l'article 23, entreront en vigueur  
le 28 février 1995, soit à l'expiration d'un nouveau délai de trois  
mois.

Le 19 décembre 1994

SJ